



Rapport annuel 2015

Présenté par Mariève Garceau
Agente de communication

9 mars 2016

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE**
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier, Québec
J9L 3V6
Tél. : (819) 623-7382
Télec. : (819) 623-4739
Site Web : www.ridl.ca
Facebook : Régie de la Lièvre

Table des matières

Qui somme-nous ?	3
Les objectifs.....	4
La structure	5
Le conseil d'administration	6
Le comité exécutif	7
Les employés.....	8
Les faits saillants.....	9
L'enfouissement.....	10
Aire de refroidissement des cendres industrielles	18
Usine de traitement des eaux de lixiviation.....	19
Récupération des biogaz	20
Les matières recyclables	21
Service de déchiquetage des documents confidentiels	24
Collecte commerciale de recyclage.....	26
L'éco-centre	27
Les résidus domestiques dangereux	29
Les technologies de l'information et des communications.....	31
Collecte des résidus verts et des matières organiques	32
Poste de pesée	33
accueil et inscription des véhicules	33
Achalandage au site	34
Gestion des bacs	36
Gestion des appels et des courriels.....	38
Comité de vigilance	41
Activités de communication.....	42

Qui somme-nous ?

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est un organisme municipal qui œuvre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et ce, depuis plus de 30 ans.

Elle est constituée de 12 municipalités, toutes dans la MRC d'Antoine-Labelle, plus précisément dans la vallée de la Lièvre.

Les municipalités membres sont les suivantes :

- Chute-Saint-Philippe
- Ferme-Neuve
- Kiamika
- Lac-des-Écorces
- Lac-du-Cerf
- Lac-Saint-Paul
- Mont-Laurier
- Mont-St-Michel
- Notre-Dame-de-Pontmain
- Notre-Dame-du-Laus
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
- Sainte-Anne-du-Lac

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit se conformer au code municipal, aux lois environnementales en vigueur et à ses différents certificats d'autorisation émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) et mettre en œuvre les différentes mesures du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté par la MRC d'Antoine-Labelle.

Les objectifs

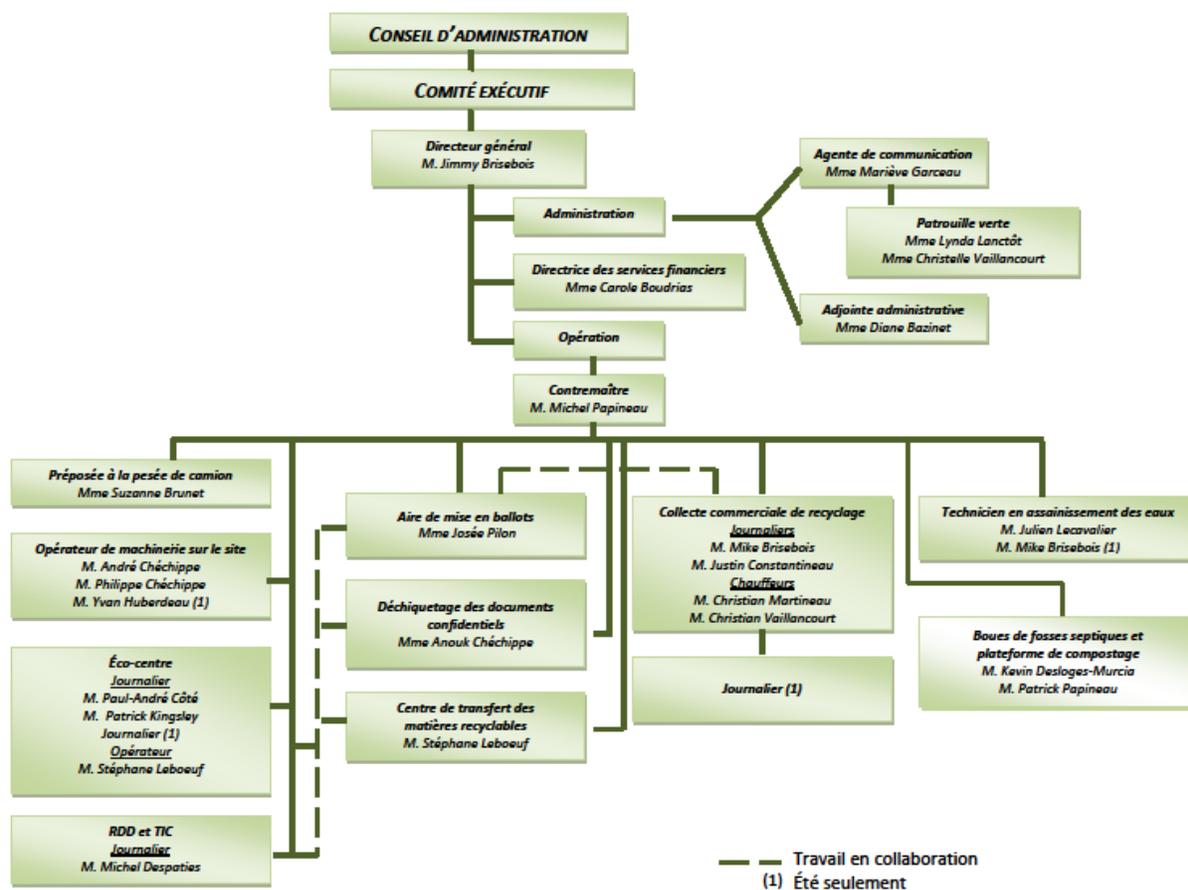
La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a pour but d'offrir une gamme de services, aux municipalités membres, axées sur la récupération, le recyclage ou la valorisation des matières résiduelles et ce, au meilleur coût possible et diminuer l'enfouissement.

La Régie est toujours à la recherche de nouvelles solutions afin de diminuer, au maximum, le tonnage de matières résiduelles enfouies, la pollution et les divers frais reliés à l'enfouissement. Le tout, en conformité avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté par la MRC d'Antoine-Labelle.

En 2015, la Régie a offert des services basés sur la notion du 3RV soit : la réduction, le recyclage, la récupération ou la valorisation.

La structure

La structure de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en est une hiérarchique, comme sur l'organigramme qui suit :



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, est formé de 12 élus municipaux représentant chaque ville ou municipalités membres. Elles ont donné pleine compétence en matière de collecte, de transport, de tri et de conditionnement et ce, pour les matières résiduelles, les matières recyclables et les autres matières.

Voici la composition du conseil d'administration :

M. Robert Leblanc, Président	Municipalité de Kiamika
M. Gaétan Brunet, Vice-Président	Municipalité de Lac-des-Écorces
M. André Benoit	Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Raymond Brazeau	Municipalité de Lac-du-Cerf
M. Michel Coursol	Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Éthier	Ville de Mont-Laurier
M. Jean Gascon	Municipalité de Lac-Saint-Paul
M. Henri Grenier	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Églantine Leclerc-Vénuti	Municipalité de Chute-Saint-Philippe
M. Éric Lévesque	Municipalité de Mont-Saint-Michel
M. Georges Piché	Municipalité de Ferme-Neuve
Mme Julie Sylvestre	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

Les séances du conseil d'administration se tiennent 8 fois par année et elles ont lieu le 2^e mercredi des mois de février, mars, mai, juin, août, septembre, novembre et décembre.

Le comité exécutif

Cinq membres du conseil d'administration forment le comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Le rôle du comité exécutif est de faire diverses recommandations sur les sujets suivants :

1. Préparer le budget annuel ;
2. Effectuer les suivis budgétaires ;
3. Effectuer les suivis lors des travaux d'immobilisations ;
4. Autoriser le paiement des comptes fournisseurs lors des mois où il n'y a pas de séance du conseil d'administration ;
5. Effectuer tous mandats que lui confierait le conseil d'administration ;
6. Toutes autres tâches qui seraient dans l'intérêt du conseil d'administration;

Les membres du comité exécutif sont :

M. Robert Leblanc, Président
M. Gaétan Brunet, Vice-Président
M. Jean Gascon
M. Denis Éthier
M. Henri Grenier

Municipalité de Kiamika
Municipalité de Lac-des-Écorces
Municipalité de Lac-Saint-Paul
Ville de Mont-Laurier
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

Le comité exécutif est consultatif et les décisions ou les recommandations n'ont d'effets que lorsque le compte-rendu du comité exécutif est adopté par le conseil d'administration.

Le Président de la Régie est d'office présent sur tous les comités. Les quatre autres membres du comité exécutif sont nommés par le conseil d'administration.

Les employés

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre emploie 27 employés, à temps plein, pour effectuer les différentes tâches à son complexe environnemental.

Les employés sont répartis selon les postes suivants :

Volet administration

- 1 Directeur général
- 1 Directrice des services financiers
- 1 Agente de communication
- 1 Adjointe administrative

Volet opération

- 1 Contremaître
- 1 Technicien en assainissement des eaux
- 1 Préposée à la balance à camion
- 4 Opérateurs de machineries lourdes
- 2 Chauffeurs pour la collecte commerciale de recyclage
- 3 Journaliers pour la collecte commerciale de recyclage
- 1 Journalier à l'aire de mise en ballot du carton
- 1 Journalier pour le déchetage des documents confidentiels
- 4 Journaliers à l'éco-centre et dépôt permanent des RDD et TIC
- 1 Journalier en assainissement des eaux
- 2 Patrouilleur vert
- 2 Journalier à la plateforme de compostage

Les faits saillants

Il y a eu trois évènements majeurs, au courant de l'année 2015, pour la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Le premier évènement majeur de l'année 2015 fut le concassage des résidus de dynamitage. C'est la firme V. Meilleur et frères inc qui c'est chargé de concasser 23 414 tonnes métriques de roc.

Le second évènement fut la construction de la plateforme de compostage. Au coût de 1 900 000 \$ (incluant les frais de construction, d'achat de machinerie et d'honoraires professionnels), cette plateforme en béton coulé roulé (BCR) permet d'effectuer toutes les étapes de transformation des matières organiques en compost. Certaines dépenses, équivalent à un montant de 664 500 \$, seront remboursées dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage.

Finalement, le dernier évènement majeur de 2015, fut le début de la collecte des matières organiques. Après 5 ans de travail, le 24 août 2015 fut la première journée de collecte des matières organiques (bac brun). En 4 mois, c'est 677, 76 tonnes métriques qui ont été détournées de l'enfouissement et transformées en compost.

L'enfouissement

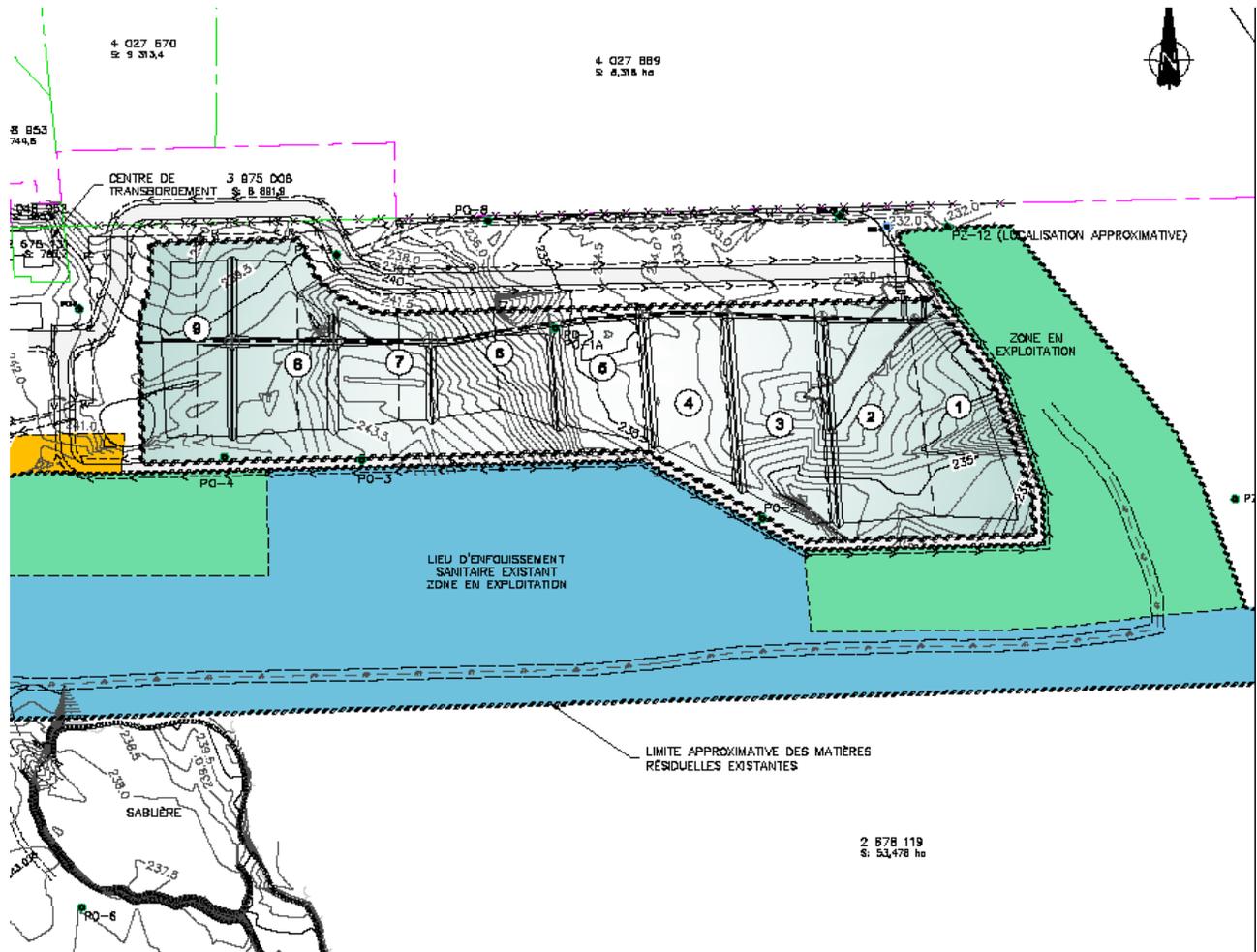
Depuis juin 2009, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit enfouir les matières résiduelles dans des cellules d'enfouissement techniques. Cela implique que les matières résiduelles enfouies doivent l'être sur des membranes étanches et imperméables afin d'éviter toutes contaminations des sols, des eaux de surfaces et des nappes phréatiques. Les cellules sont aussi munies de tuyaux servant au drainage des eaux de lixiviation vers la station de pompage qui les acheminent vers le bassin d'accumulation.

Les opérateurs

Le rôle des opérateurs en charge de la compaction et du recouvrement des matières résiduelles disposées dans les cellules.

En effet, avec la pose des membranes géotextiles, les premiers 2 mètres de matières résiduelles ne peuvent pas être compactés afin d'éviter que tous les objets coupant, se trouvant dans les matières résiduelles, puissent perforer les membranes. Les opérateurs doivent aussi respecter certaines règles, décrites dans le certificat d'autorisation, et ce, tout au long de la durée de vie d'une cellule d'enfouissement technique.

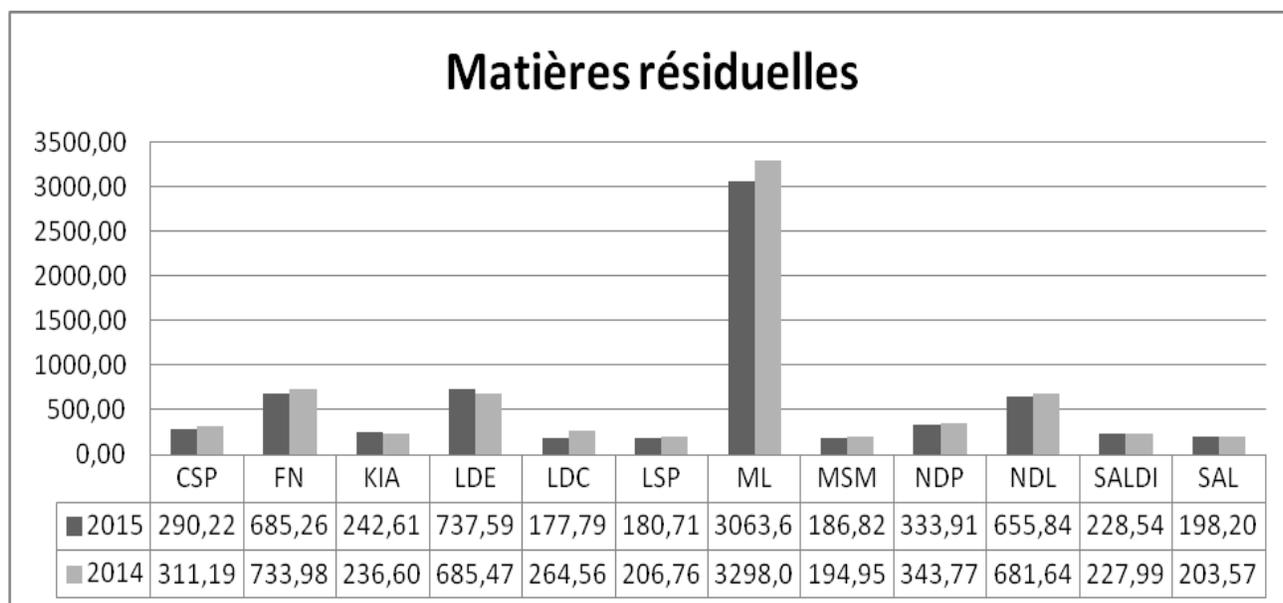
Les eaux de lixiviation, provenant des cellules d'enfouissement techniques, sont acheminées, par pompage, au bassin d'accumulation.



Statistiques reliées à l'enfouissement

Les matières résiduelles résidentielles

En 2015, c'est 7680.10 tonnes métriques de matières résiduelles (provenant des bacs noirs) qui ont été enfouies comparativement à 8092.06 tonnes métriques en 2014. Une diminution de l'enfouissement de 411.96 tonnes métriques. Ça représente 1317 voyages de camions de collectes.



Différence entre 2015 et 2014

Chute-Saint-Philippe	- 20.97	Ferme-Neuve	-48.72
Kiamika	6.01	Lac-des-Écorces	52.12
Lac-du-Cerf	-89.77	Lac-Saint-Paul	-26.05
Mont-Laurier	-234.40	Mont-Saint-Michel	-8.13
Notre-Dame-de-Pontmain	-9.86	Notre-Dame-du-Laus	-25.80
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	0.55	Sainte-Anne-du-Lac	-5.37

TONNAGE 2015 (EN TONNE MÉTRIQUE)

MOIS	COLLECTE RÉSIDENTIELLE		INDIVIDUS	ICI	CRD	CENDRES	SOLS	BOUES	TOTAL
	BAC NOIR	VOLUMINEUX							
Janvier	557,81	0,00	10,27	247,72	123,08	204,26	0,00	0,00	1143,14
Février	467,66	0,00	9,57	216,52	106,53	168,57	0,00	0,00	968,85
Mars	521,87	0,00	11,52	230,59	120,62	209,49	0,00	0,00	1094,09
Avril	673,62	69,94	53,99	279,64	248,14	153,38	18,00	0,00	1496,71
Mai	778,50	244,59	95,92	305,20	495,92	145,64	54,95	0,00	2120,72
Juin	777,48	0,00	85,30	319,57	502,27	231,78	0,00	11,87	1928,27
Juillet	875,37	175,50	62,65	363,76	351,79	192,91	52,34	12,60	2086,92
Août	812,05	0,00	67,35	361,16	388,36	258,20	217,49	0,00	2104,61
Septembre	608,73	216,58	56,12	369,56	470,21	243,45	0,00	0,00	1964,65
Octobre	588,90	0,00	68,57	327,08	465,43	255,75	0,00	95,06	1800,79
Novembre	501,58	0,00	59,56	292,73	404,23	232,04	409,03	0,00	1899,17
Décembre	516,53	0,00	113,40	278,06	245,20	269,11	0,00	0,00	1422,30
Total 2015	7680,10	706,61	694,22	3591,59	3921,78	2564,58	751,81	119,53	20030,22
Total 2014	8092,06	725,50	612,06	3754,59	3357,35	2983,95	0,00	0,00	19525,51
Différence	-411,96	-18,89	82,16	-163,00	564,43	-419,37	751,81	119,53	504,71

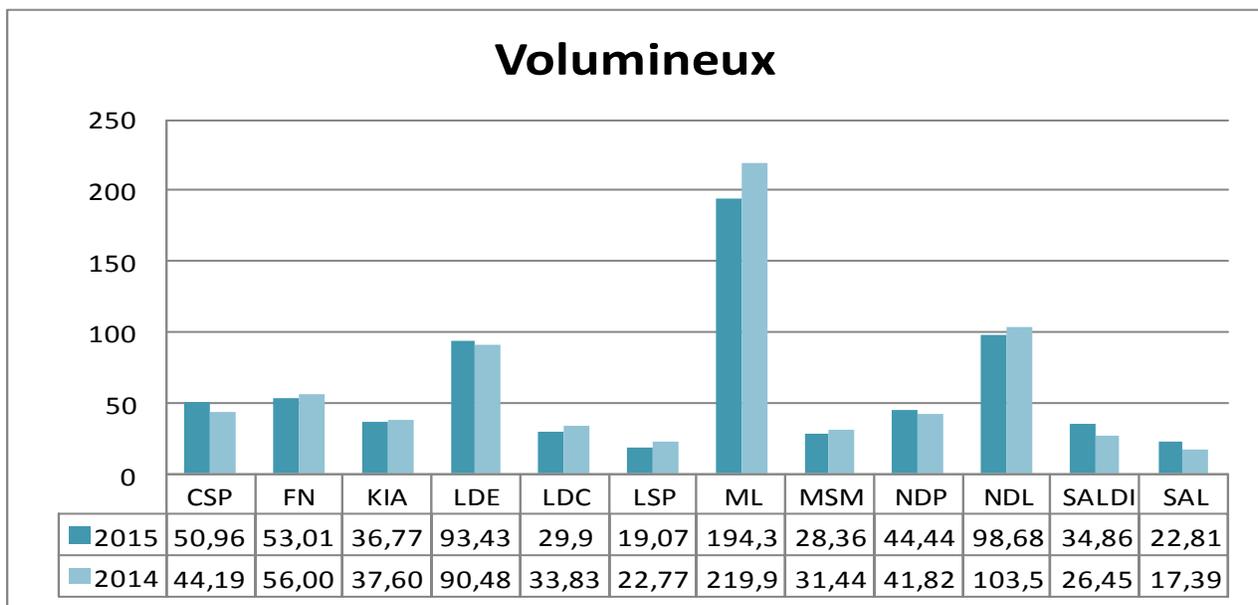
RÉCUPÉRATION SUR SITE	TONNAGE 2015	TONNAGE 2014
Valorisation agricole	2558,20	2126,94
Compost	19,81	0,00
Matelas	46,42	49,40
Métal	155,45	173,04
Résidus vert	431,74	335,13
Bois	1226,21	911,73
Bardeaux	1047,95	847,58
Ciment	341,89	226,23
TOTAL	5827,67	4670,05

TOTAL ENFOUISSEMENT 2015	14202,55
COMPARAISON TOTAL 2014	14855,46
TOTAL	-652,91

Les volumineux

En 2015, c'est 706.61 tonnes métriques de volumineux qui ont été ramassés lors des trois collectes annuelles (mai, juillet et septembre).

Comparativement à 2014, il y a eu une diminution de 19 tonnes métriques. Ça représente 163 voyages de camions de collectes.



Différence entre 2015 et 2014

Chute-Saint-Philippe	6.77	Ferme-Neuve	-2.99
Kiamika	-0.83	Lac-des-Écorces	2.95
Lac-du-Cerf	-3.84	Lac-Saint-Paul	-3.70
Mont-Laurier	-25.60	Mont-Saint-Michel	-3.08
Notre-Dame-de-Pontmain	2.62	Notre-Dame-du-Laus	-4.82
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	8.41	Sainte-Anne-du-Lac	5.42

Les sols contaminés

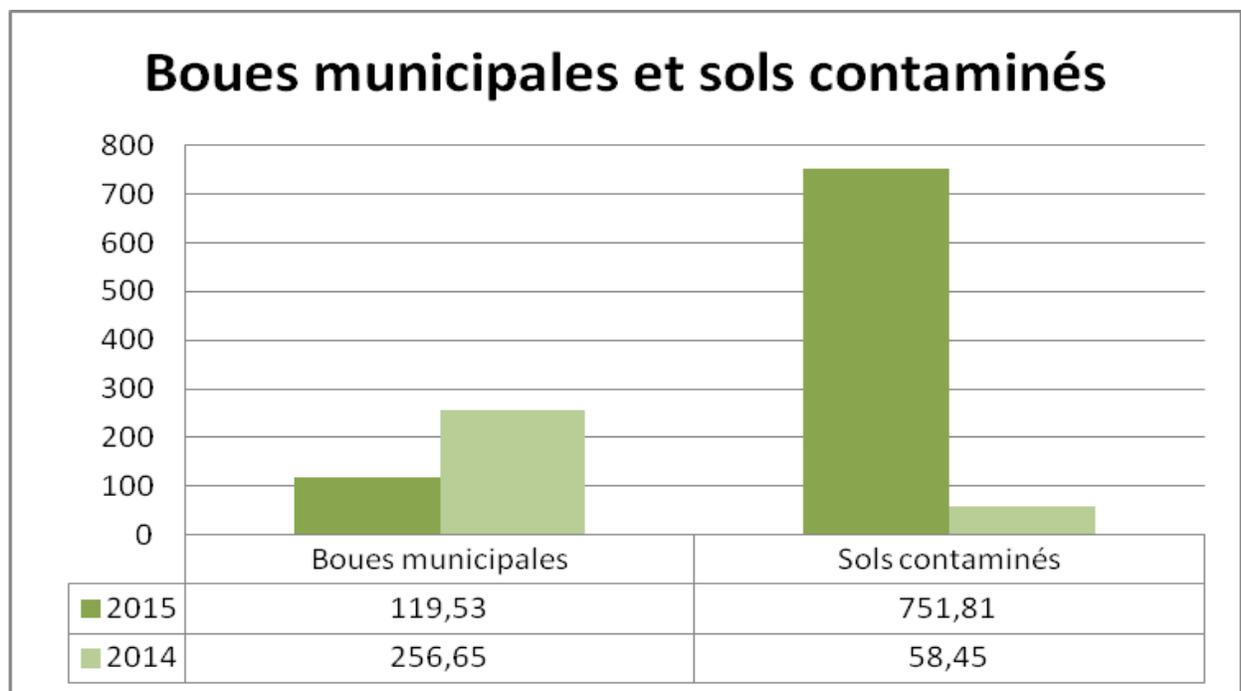
La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre peut recevoir, selon les règlements du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

En 2015, c'est 751.81 tonnes métriques de sols contaminés que nous avons reçus. Ça représente 54 voyages de camions 10 roues dont la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

Les boues municipales sèches

Chaque année, certaines municipalités membres (Mont-Laurier et Notre-Dame-du-Laus) apportent, à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, des boues municipales sèches provenant de leurs usines d'épuration des eaux usées.

En 2015, c'est 119.53 tonnes métriques de boues municipales sèches que nous avons reçues. Ça représente 20 voyages de camions.



Différence entre 2015 et 2014

Boues municipales

-137.12 Sols contaminés

693.36

Aire de refroidissement des cendres industrielles

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre reçoit des cendres industrielles provenant de différentes industries de la région.

En 2015, c'est 2564.58 tonnes métriques de cendres industrielles qui ont été disposées à l'aire de refroidissement.

Une fois complètement refroidie, les 2 558.20 tonnes métriques de cendres industrielles ont été acheminées chez un cultivateur, dans le cadre de notre projet de valorisation agricole. Les cendres refroidies remplacent la chaux utilisée.

Le projet est sous la supervision d'un agronome et les différents certificats exigés pour cette activité.

Usine de traitement des eaux de lixiviation

Toutes les eaux de lixiviation, provenant des cellules d'enfouissement techniques, sont soumises à des règles très strictes que la Régie doit respecter avant son rejet à la rivière.

En 2015, c'est 14 487.80 m³ d'eau qui ont été rejetés à la rivière après leurs passages dans le réacteur biologique séquentiel et 23 293.42 m³ d'eau de lixiviation qui ont été introduit dans le réacteur biologique séquentiel afin d'y être traité.

Récupération des biogaz

En 2015, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en partenariat avec WSP Canada Inc., s'est inscrite au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE).

Ce système est un outil économique qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'un plafond global imposé annuellement à l'ensemble des émetteurs visés et de la création d'un marché d'échange des droits d'émission.

Le système permet de diminuer les coûts globaux de réduction de GES, soit acheter des droits d'émission sur le marché du carbone, en fonction du coût de chaque option. La première vente a eu lieu en 2015. Lors de cette première vente de crédits, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a transféré 4 797 crédit à Gaz Métro et ce, au montant de 13.75 \$ / crédit, ce qui a rapporté une somme nette de 6 624 \$ à la Régie.

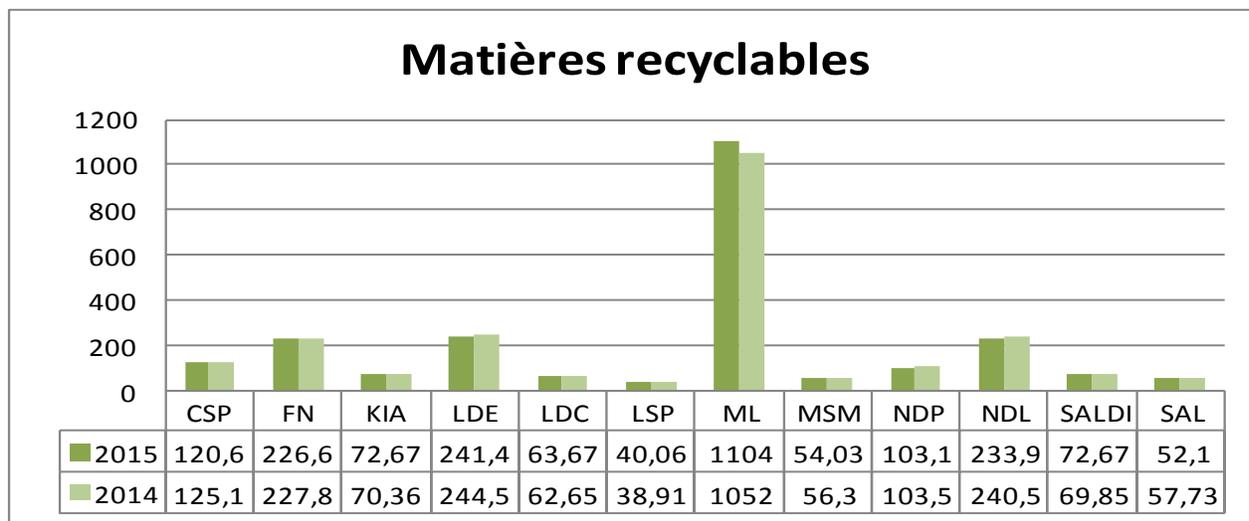
Les matières recyclables

Le centre de transfert des matières recyclables

Le centre de transfert des matières recyclables permet la disposition de toutes matières recyclables avant son envoi à Tricentris, centre de tri.

Lorsque les camions de recyclage ont déchargés leurs contenus, sur la dalle de ciment du centre de transfert, l'opérateur de la rétrocaveuse se charge de disposer des matières recyclables dans une remorque de 53 pieds prévues à cet effet. Il y a eu, en 2015, 234 voyages de remorques de recyclage vers le centre de tri de Tricentris à Gatineau.

En 2015, c'est 2 384.71 tonnes métriques qui ont été expédiés à Tricentris. C'est une augmentation de 35.18 tonnes métriques comparativement à 2014. Ça représente 995 voyages de camions pour les 26 collectes annuelles.



Différence entre 2015 et 2014

Chute-Saint-Philippe	-4.50	Ferme-Neuve	-1.20
Kiamika	2.31	Lac-des-Écorces	-3.10
Lac-du-Cerf	1.02	Lac-Saint-Paul	1.15
Mont-Laurier	52.00	Mont-Saint-Michel	-2.27
Notre-Dame-de-Pontmain	-0.40	Notre-Dame-du-Laus	-6.60
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	2.82	Sainte-Anne-du-Lac	-5.63

Financement des matières recyclables

Les matières recyclables sont financées par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. En 2015, le régime a rapporté, en compensation, 1 018 260 \$.

L'aire d'entreposage et de mise en ballots du carton

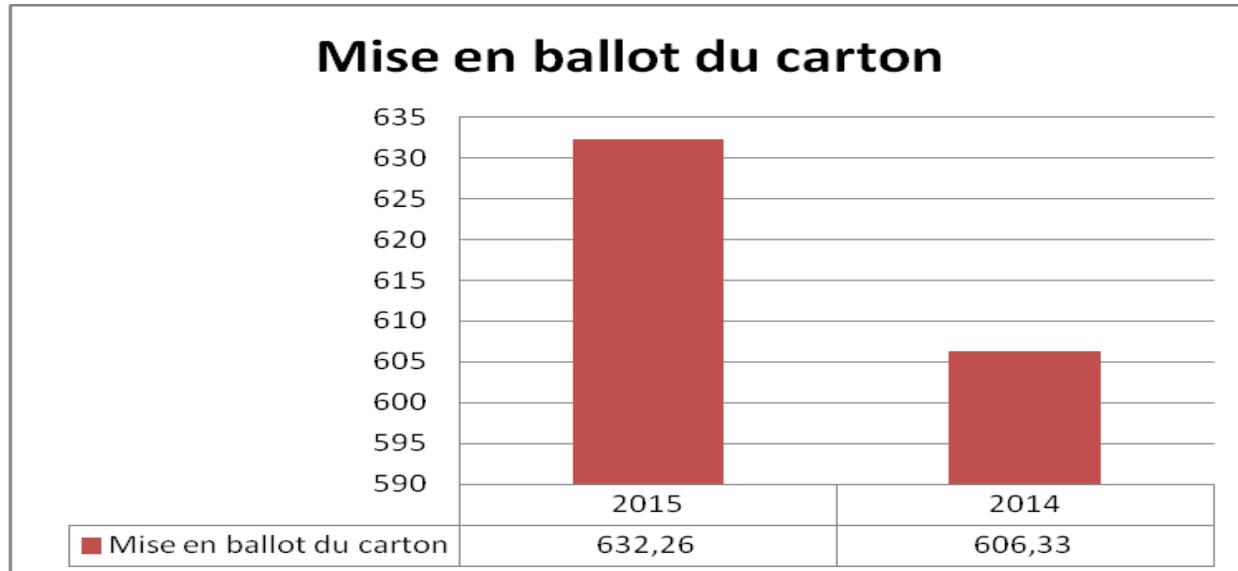
L'aire d'entreposage et de mise en ballot du carton, comme son nom l'indique, sert à la mise en ballots des matières recyclables que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre revend à Kruger qui en refont de nouveaux produits.

Le carton provient, en majeure partie, du service de collecte commerciale de recyclage ainsi que du service de déchiquetage des documents confidentiels.

Les employés responsables, de la mise en ballots, placent les matières dans la presse prévue à cet effet. Dès qu'il y a suffisamment de matières de compressés, le ballot de carton ou de papier est scellé puis disposé dans l'entrepôt.

Il faut, environ, 44 ballots pour envoyer une remorque de 53 pieds à Kruger.

En 2015, c'est 623.26 tonnes métriques (ou 1 320 ballots) de carton qui ont été acheminés à Kruger comparativement à 606.33 tonnes métriques en 2014. Pour ce qui est du papier, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a envoyé en 2015, 62.89tonnes métriques (ou 125 ballots) comparativement à 80.84tonnes métriques en 2014.



Service de déchiquetage des documents confidentiels

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre un service de déchiquetage des documents confidentiels aux contribuables des municipalités membres.

Les procédures

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre demande au client de prendre un rendez-vous afin que les documents nécessaires soient préparés (formulaire sur laquelle on indique le nom, l'adresse complète, le numéro de téléphone, le nombre de boîtes approximatives, la date et l'heure du rendez-vous du client).

Les documents sont transférés dans des bacs prévus à cet effet. Le bac est cadenassé, par le client, une fois plein.

Le formulaire

Sur le formulaire le numéro de série du bac et le nombre de boîtes insérées à l'intérieur y sont inscrits. Le formulaire est signé par l'employé de la Régie attribué au transport et par le client. Une copie du formulaire est remise au client.

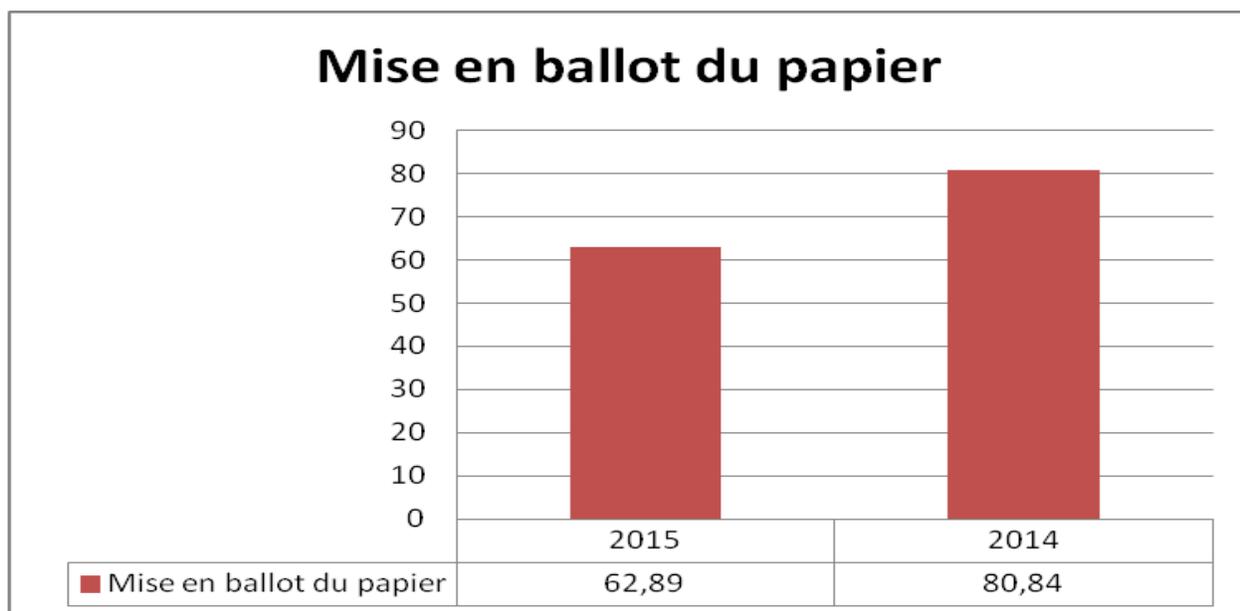
Le déchiquetage des documents confidentiels

Les documents confidentiels sont déchiquetés directement à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Une fois les documents complètement déchiquetés, les employés inscrivent sur le formulaire la date et l'heure du déchiquetage des documents. Depuis octobre 2013, les activités de déchiquetage se font dans un nouveau local. Ce nouvel emplacement permet de mettre en ballot le papier, directement, après sa sortie du déchiqueteur commercial.

La facturation

La facturation du service s'effectue seulement après que tous les documents (bacs) ont été déchiquetés. Une copie du formulaire complété, avec la date et l'heure du déchiquetage des documents, est envoyée avec la facture.

En 2015, c'est 62.89 tonnes métriques de papiers qui ont été déchiquetés.



Collecte commerciale de recyclage

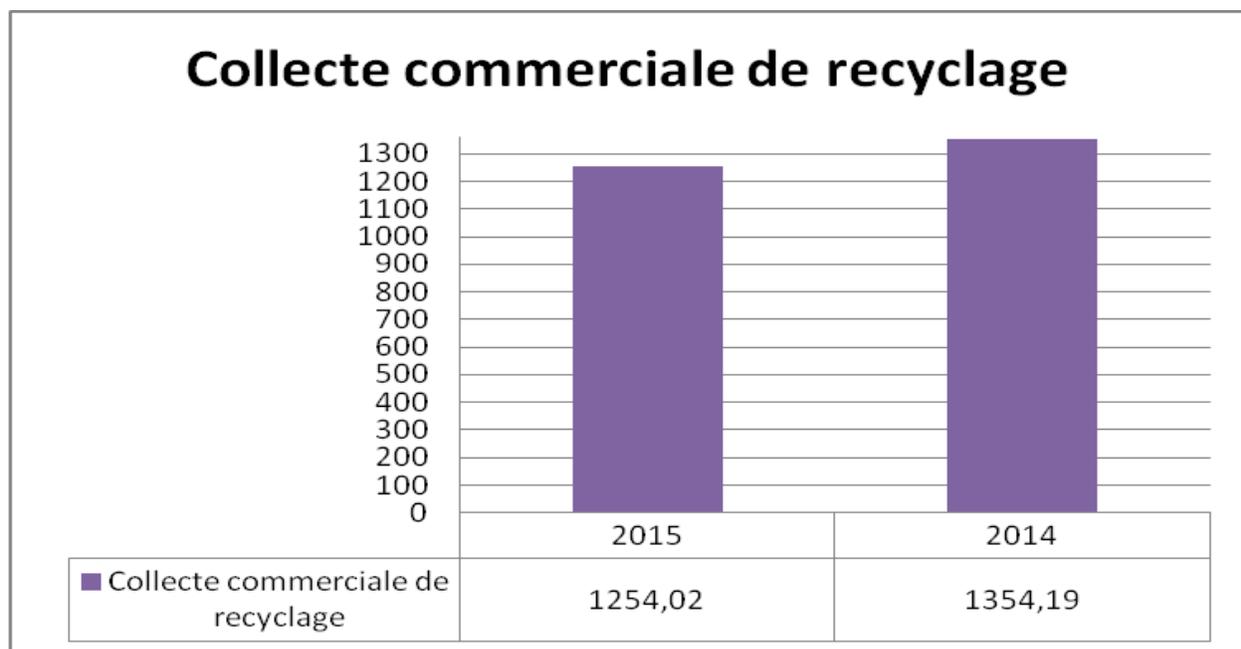
Le service de collecte commerciale de recyclage permet aux entreprises de se départir, à moindre coût, des matières recyclables générées, en particulier du carton.

Au 31 décembre 2015, il y avait 182 clients qui se prévalaient des services de collecte commerciale de recyclage.

En effet, la première équipe s'occupe, principalement, des clients dans Mont-Laurier tandis que la deuxième équipe s'occupe des clients extérieurs.

Outre les matières recyclables, les deux équipes de travail sont appelées à ramasser les collecteurs de piles, les ordinateurs usagés, les bacs de compostage de certaines institutions, commerces et industries ainsi que les documents confidentiels destinés au déchetage.

En 2015, c'est 1254.02 tonnes métriques de récupérées comparativement à 1354.19 tonnes métriques en 2014. C'est une différence de 100.17 tonnes métriques de moins en 2015 comparativement à 2014.



L'éco-centre

L'éco-centre est l'endroit où les contribuables et les entreprises disposent des matériaux.

L'éco-centre est divisé en plusieurs sections soient : le métal, le bardeau, le bois, les résidus verts, le ciment, les matières résiduelles, la plateforme de déchargement des conteneurs et l'aire d'entreposage des bacs neufs

Que fait-on avec les matériaux à l'éco-centre ?

Les différents matériaux sont valorisés, d'une façon ou d'une autre, par différents partenaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Le métal est vendu à différents récupérateurs locaux. En 2015, c'est 155.45 tonnes métriques de métal qui ont été récupérées comparativement à 173.04 tonnes métriques en 2014.

Le bardeau est broyé et la Régie s'en sert pour la finition des chemins construits à l'interne. 1047.95 tonnes métriques de bardeau a été récupéré en 2015.

Pour le ciment, c'est 341.89 tonnes métriques que la Régie a reçu à son éco-centre. Le ciment sera, lui aussi, broyé et la Régie s'en servira pour la construction des chemins construits à l'interne tout comme le bardeau.

Les résidus verts (résidus de jardin, de plante...), provenant de particuliers, seront transformés en compost. Les branches, arbres et souches seront déchiquetés et utiliser comme structurant lors des activités de transformation des matières organiques en compost. En 2015, c'est 431.74 tonnes métriques qui ont été apporté à l'éco-centre. Le compost mature sera redistribué gratuitement, aux contribuables, par le biais des municipalités.

La bois est, quant à lui, déchiqueté. Les copeaux de bois servent à la cogénération c'est-à-dire qu'ils sont envoyés dans des entreprises qui s'en servent comme chauffage.

Finalement, les matières résiduelles qui ne peuvent pas être revitalisées sont destinées à l'enfouissement.



Les matelas

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre récupère les matelas et les sommiers sur son territoire. Ils sont acheminés à Recyc-Matelas, une entreprise de Montréal, qui procède à la récupération des différentes parties.

En 2015, c'est 49.80 tonnes métriques de matelas qui ont été envoyés à Recyc-matelas. Ça représente 2096 matelas répartis sur les 17 voyages.

Les vêtements

La Régie récupère les vêtements propres et réutilisables en partenariat avec la Société St-Vincent-de-Paul. Les vêtements sont disposés dans une remorque de 53 pieds et lorsqu'elle est pleine, elle est envoyée chez Philtex, une entreprise de Montréal, qui met les vêtements en ballots et les expédie en Afrique (Congo) pour aider les plus démunies.

En 2015, c'est 39.95 tonnes métriques de vêtements qui ont été expédiés chez Philtex.

Les résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques sont tous les produits que nous utilisons, dans la vie de tous les jours, et qui ont un potentiel dangereux autant pour l'environnement que pour la santé.

Depuis 2005, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a un dépôt permanent qui permet de recueillir ces produits. Le dépôt est divisé en plusieurs catégories : les peintures usées, les huiles usées, les matières organiques et les matières inorganiques (qui inclut les piles, les tubes fluorescents...).

Lorsqu'un contribuable vient porter des résidus domestiques dangereux au dépôt, nos employés attitrés font le tri et classe les produits dans la bonne catégorie. Lorsque tous les conteneurs sont pleins, nous demandons à Larentide Re/source un transport.

En 2015, c'est 97.96 tonnes métriques de résidus domestiques dangereux résidentiels qui ont été détournés de l'enfouissement et 13, 15 tonnes métriques provenant du secteur commercial qui ont été récupérées. C'est 2000 clients qui ont apporté des RDD au dépôt permanent des résidus domestiques dangereux.

Les résidus domestiques dangereux provenant des collectes municipales est de 39.75 tonnes (qui sont inclus dans le 111.11 tonnes métriques totales) soit 36 %.

Chute-Saint-Philippe	6020 kg	Ferme-Neuve	2900 kg
Kiamika	2350 kg	Lac-des-Écorces	2460 kg
Lac-du-Cerf	2940 kg	Lac-Saint-Paul	1020 kg
Mont-Laurier	730 kg	Mont-Saint-Michel	1130 kg
Notre-Dame-de-Pontmain	4060 kg	Note-Dame-du-Laus	12120 kg
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	1750 kg	Sainte-Anne-du-Lac (8 %)	2270 kg

Total : 39.75 tonnes métriques

Résidus domestiques dangereux

Poids en kg

RDD	2015	2014	Différence
Peinture	38 604,41	17 952,83	20 651,58
Organique	13 913,56	12 617,66	1 295,90
Huile	24 738,97	19 993,87	4 745,10
Inorganique	1 332,52	1 352,76	-20,24
Pile	4 162,15	3 556,29	605,86
Batterie	2 880,00	1 720,00	1 160,00
Propane	4 765,60	2 640,00	2 125,60
Néon	7 870,00	2 190,00	5 680,00
Récupération plastique	12 840,00	8 650,00	4 190,00
Sous-total	111 107,21	70 673,41	40 433,80

TIC	121 670,00	78 740,00	42 930,00
Sous-total TIC	121 670,00	78 740,00	42 930,00

Les technologies de l'information et des communications

Les technologies de l'information et des communications (TIC) regroupent toutes les composantes électroniques pouvant recevoir ou transmettre des informations. Ces composantes regroupent les ordinateurs, les téléviseurs, les appareils radio, les CB, les téléphones électroniques et autres.

Les appareils collectés sont mis sur des palettes et pris en charge par ARPE-Québec afin qu'ils soient démontés en respectant les normes de l'organisation EPSC Canada pour les produits électroniques.

En 2015, c'est 121.67 tonnes métriques d'appareils provenant des technologies des communications et de l'information que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a récupéré à son dépôt permanent. En 2014, c'est 78.74 tonnes métriques de TIC que la Régie a récupérées.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre reçoit, d'ARPE-Québec, une compensation de 180 \$ / tonne métrique pour chaque tonne métrique que nous leur faisons parvenir. Pour ce qui est du service, il est gratuit pour tous les contribuables des municipalités membres.

Collecte des résidus verts et des matières organiques

Les résidus verts ont été ramassés, une fois par mois, du mois d'avril au mois de juillet inclusivement. La collecte de sapins de Noël naturels est aussi inclut dans ce calcul.

Les résidus verts doivent être disposés, dans des sacs ou des boîtes, le dimanche précédent la semaine de collecte. Étant donné qu'il y a plusieurs municipalités de collectées en une semaine, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne sait pas par quelle municipalité l'entrepreneur va commencer la collecte.

En 2015, c'est 116.02 tonnes métriques de résidus verts qui ont été acheminés à l'éco-centre de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Au 116.02 tonnes métriques de résidus verts acheminées à l'éco-centre de la Régie, il faut ajouter les collectes de matières organiques (bacs bruns) qui ont commencé au mois d'août 2015. C'est 677.76 tonnes métriques de matières organiques qui ont été ramassées en 4 mois.

Poste de pesée accueil et inscription des véhicules

En 2015, il y a eu 16 527 factures d'inscrites au logiciel de pesée des véhicules, soit 33 054 pesées effectuées par la préposée aux contrôles. Ce qui équivaut à une moyenne de 64 clients et fournisseurs / jour. Soit une augmentation 764 inscriptions comparativement à 2014.

La préposée aux contrôles est aussi responsable de toutes les ventes qui pourraient avoir lieu. De plus, elle voit à l'inscription des bacs entrant et sortant sur le site de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et de l'accueil des clients au bureau administratif.

La préposée a aussi redirigé une dizaine de clients, par jour, au dépôt permanent des résidus domestiques dangereux ainsi qu'une dizaine de clients, par jour, au centre de transfert des matières recyclables.

Achalandage au site

En 2015, il y a eu près de 21 000 personnes qui sont venus au site de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soit une moyenne de 81 personnes / jour ou 9 personnes / heure.

Voici le nombre de clients par section du site de la Régie :

Collecte de matières résiduelles et de matières recyclables

Bac noir	1 317 voyages	1420 voyages
Bac vert	995 voyages	934 voyages

Tricentris, centre de tri

Remorque de recyclage	234 voyages	217 voyages
-----------------------	-------------	-------------

Collecte commerciale de recyclage

Compostage ICI	526 voyages	506 voyages
Recyclage ICI	2 687 voyages	2719 voyages

Éco-centre

Éco-centre	9035 voyages	8417 voyages
Matelas (envoyé à Recyc-matelas)	17 voyages	15 voyages
Propanes (envoyé à Mont-Laurier propane)	17 voyages	8 voyages
Laurentides Re/sources	10 voyages	8 voyages
Véolia (néons concassés, filtres à l'huile et huiles usées)	8 voyages	3 voyages
Ordinateur et TCI (ARPE-Québec)	10 voyages	8 voyages
RPM Environnement (plastiques souillés)	14 voyages	9 voyages
RDD (collectes municipales)	65 voyages	49 voyages
Vêtements	5 voyages	3 voyages

Enfouissement

Clients enfouis directement	351 voyages	510 voyages
Cendres industrielles	790 voyages	802 voyages
Sols contaminés	51 voyages	1 voyage
Boues de fosses septiques ou boues municipales	13 voyages	20 voyages

Distribution gratuite du compost (incluant les municipalités)	61 voyages	Aucun voyage
---	------------	--------------

Revenus

Vente du papier (vendu à Kruger)	3 voyages	4 voyages
Vente du carton (vendu à Kruger)	29 voyages	28 voyages
Pesée de camion (pour la SAAQ)	26 pesées	70 pesées
Vente de métaux (aux récupérateurs locaux)	36 voyages	11 voyages

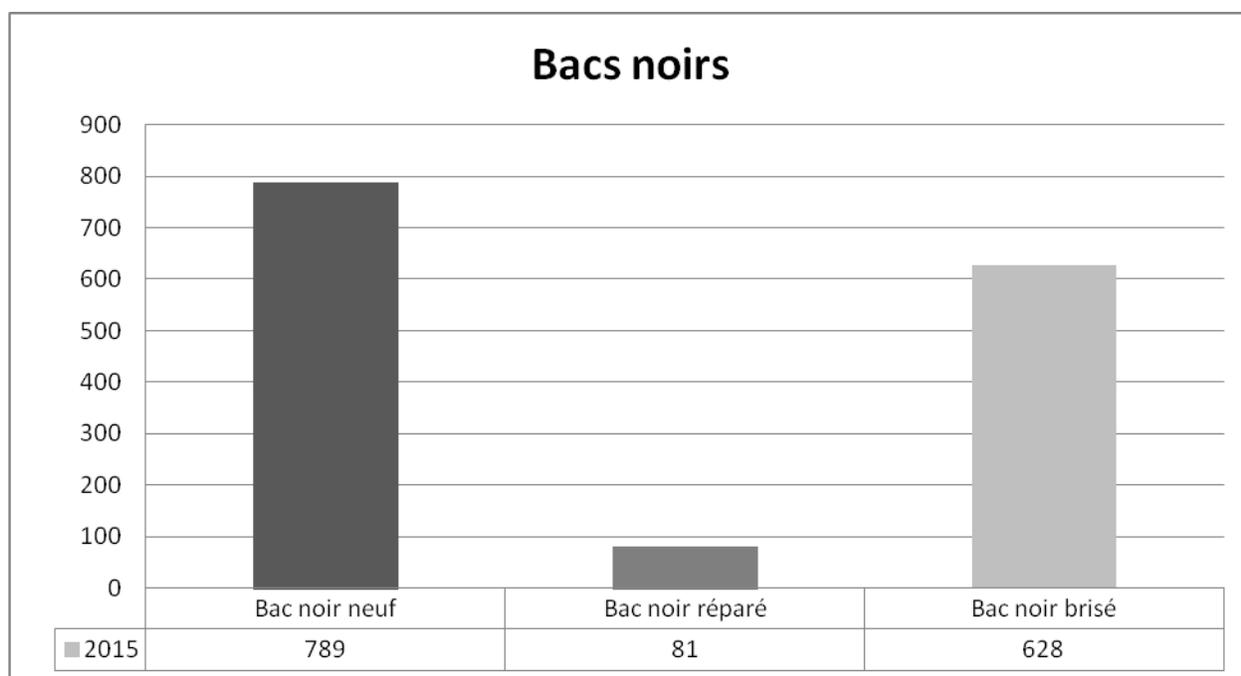
De plus, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a eu un achalandage, en 2015, de 2 000 personnes au dépôt permanent des résidus domestiques dangereux et de 2 000 personnes au centre de transfert des matières recyclables.

Finalement, il y a eu 800 demandes d'informations au bureau administratif (poste d'accueil).

Gestion des bacs

En 2015, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a distribué 992 bacs noirs et 549 bacs verts sur son territoire.

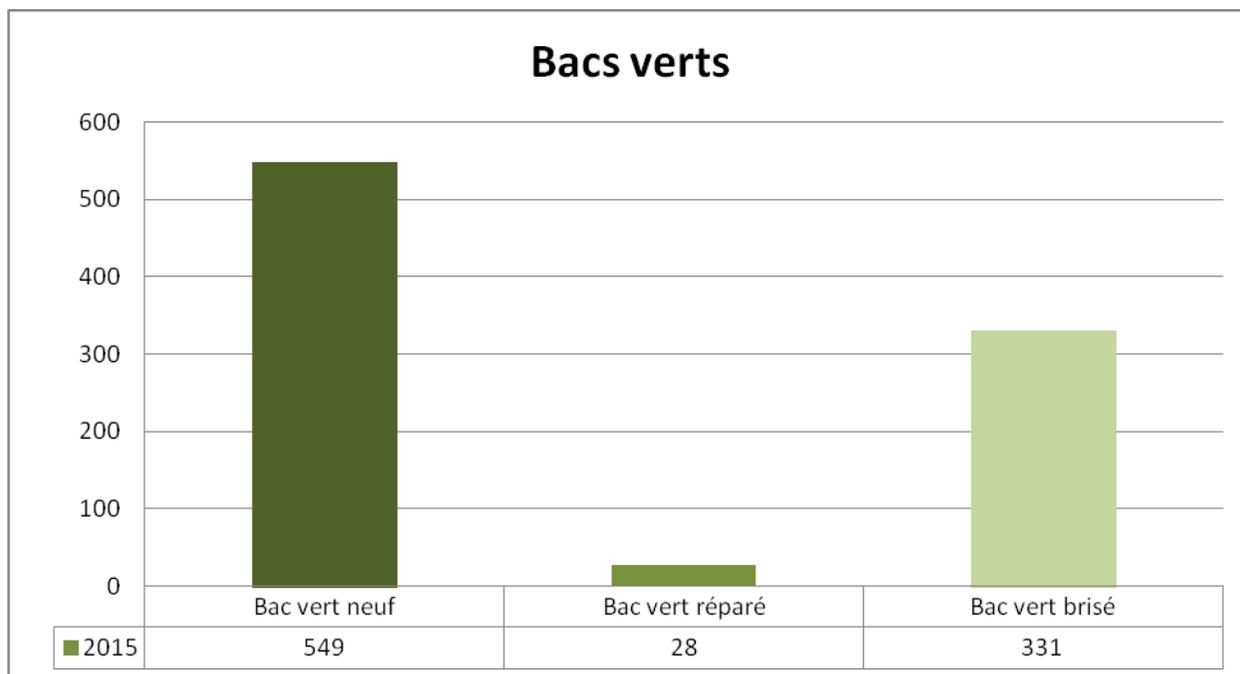
Sur les 628 bacs noirs brisés, 101 bacs ont pu être réparé et vendu aux municipalités à des coûts moindres.



Différence entre 2015 et 2014

	2015	2014
Bac noir neuf	789	772
Bac noir réparé	81	219
Bac noir brisé	628	759

Sur les 331 bacs verts brisés, 28 sont des bacs verts réparés.



Différence entre 2015 et 2014

	2015	2014
Bac vert neuf	549	442
Bac vert réparé	28	58
Bac vert brisé	331	312

Sur les 11 bacs bruns brisés, aucun n'a été réparé.

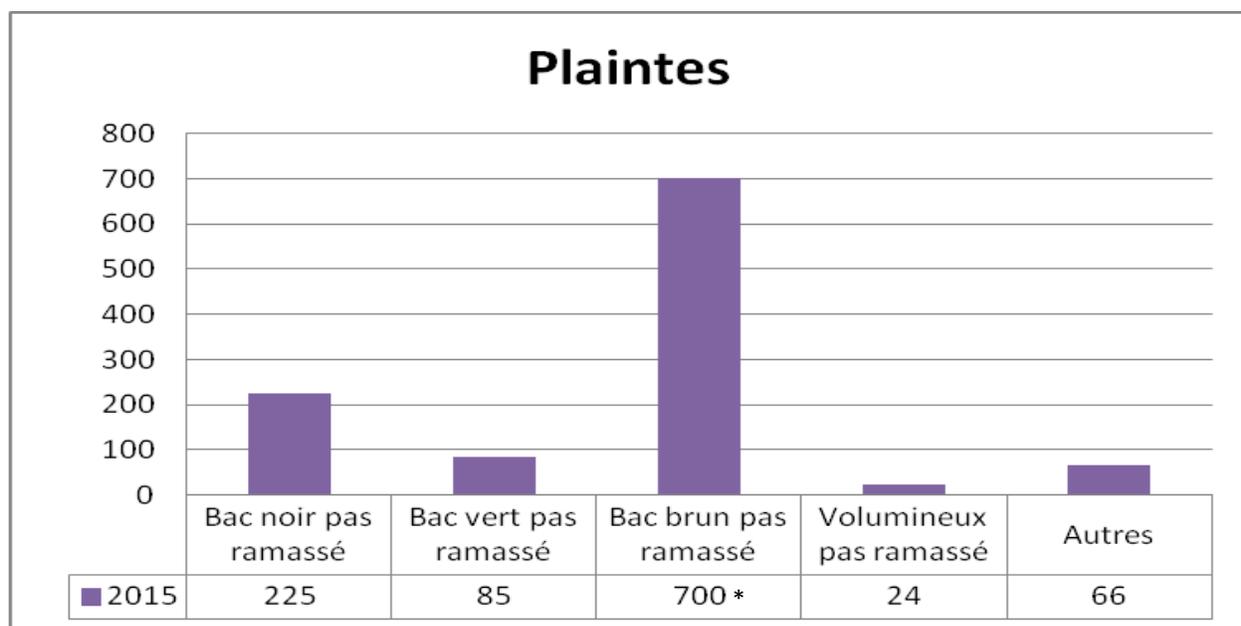
Gestion des appels et des courriels

L'agente de communication, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, est responsable des demandes de renseignements et des plaintes que nous recevons. Les plaintes et les demandes de renseignements sont reçues soit par courriel, soit par téléphone.

Les plaintes

Lorsque l'agente de communication reçoit une plainte par téléphone, elle l'achemine à l'entrepreneur en charge des collectes par courriel afin qu'un suivi soit fait.

En 2015, l'agente de communication a traité 1100 plaintes téléphoniques



- * 650 appels reçus pour des bacs bruns pas ramassés pendant la période du 13 juillet au 31 juillet 2015 et ce, après le début de la distribution des bacs bruns par la Ville de Mont-Laurier. Beaucoup de contribuables ont pensé qu'ils pouvaient utiliser les bacs bruns, en juillet, alors que la collecte des matières organiques n'a commencé que le 26 août 2015.

Les avis reçues par l'entrepreneur

Finalement, l'agente de communication reçoit aussi des avis directement de l'entrepreneur en charge des collectes.

Les billets de courtoisie

Le bac noir

Les éboueurs doivent, lorsqu'ils le remarquent, disposer des billets de courtoisie, sur les bacs, afin d'indiquer s'il y a des matières non conformes de disposées dans les bacs.

Il y a eu 678 billets de courtoisie de disposé sur les bacs noirs des 12 municipalités membres.

Donc, il y a eu, pour les municipalités membres de la Régie :

Catégorie	CSP	FN	KIA	LDE	LDC	LSP	ML	MSM	NDP	NDL	SALDI	SAL
<i>Trop pesant</i>	6	7	0	0	0	0	4	1	0	2	0	2
<i>En retard</i>	12	35	14	62	14	22	121	19	2	0	5	19
<i>Inaccessible</i>	0	0	0	2	1	0	6	0	0	0	0	0
<i>Brisé</i>	0	10	1	9	0	1	52	0	0	10	6	1
<i>Non conforme</i>	1	2	3	4	0	3	14	3	1	7	2	0
<i>Recyclage</i>	0	0	0	0	0	0	5	1	3	0	0	2
<i>Résidus verts</i>	5	21	4	21	0	6	92	11	8	2	2	4
<i>RDD</i>	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
<i>Bac gelé</i>	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL	25	76	2	99	15	32	296	35	14	21	15	28
Pourcentage	4%	11%	3%	15%	2%	5%	44%	5%	2%	3%	2%	4%

Le bac vert

Les éboueurs doivent, lorsqu'ils le remarquent, disposer des billets de courtoisie, sur les bacs, afin d'indiquer s'il y a des matières non conformes de disposées dans les bacs.

Il y a eu 202 billets de courtoisie de disposé sur les bacs verts des 12 municipalités membres.

Donc, il y a eu, pour les municipalités membres de la Régie :

Catégorie	CSP	FN	KIA	LDE	LDC	LSP	ML	MSM	NDP	NDL	SALDI	SAL
<i>En retard</i>	0	0	0	5	2	2	17	0	1	0	4	0
<i>Inaccessible</i>	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Brisé</i>	1	2	0	2	0	0	12	2	0	5	0	0
<i>Non conforme</i>	1	0	4	0	0	0	2	0	0	6	0	0
<i>Résiduelles</i>	0	3	0	0	0	0	0	0	5	4	2	1
<i>Résidus verts</i>	1	5	0	5	2	0	11	2	1	0	1	0
<i>Non récupérable</i>	9	7	3	10	0	3	45	1	2	5	2	0
<i>Bac gelé</i>	0	0	0	1	0	0	10	0	0	0	0	0
TOTAL	12	18	7	24	4	5	88	5	9	20	9	1
Pourcentage	6 %	9%	3%	12 %	2 %	2 %	44 %	2 %	4%	10 %	4 %	0 %

Comité de vigilance

Les exploitants de lieux d'enfouissement technique doivent mettre en place un comité de vigilance. Ce comité comprendra un représentant de la municipalité locale et de la MRC où est située l'installation d'élimination, de même qu'un représentant des citoyens du voisinage, d'un groupe voué à la protection de l'environnement et d'un groupe susceptible d'être affecté par ce lieu.

Voici la liste des membres du comité de vigilance :

Représentant de la MRC d'Antoine-Labelle

Représentant les citoyens du voisinage

Représentant des groupes environnementaux

Représentant de la Chambre de commerce de Mont-Laurier

Représentant de la Ville de Mont-Laurier

Madame Jackline Williams

Monsieur Éric Chartrand

Monsieur Réal Richer

Monsieur Jocelyn Girouard

Monsieur Denis Éthier

Le 27 octobre 2015, le comité de vigilance s'est rencontré afin de discuter de divers enjeux reliés à l'enfouissement des matières résiduelles, de la récupération et du traitement des eaux de lixiviation.

Activités de communication

Voici les différentes campagnes de publicités ainsi que les documents ayant servi aux activités de sensibilisation.

Dans les annexes qui suivent il y a les publicités concernant les diverses collectes, les chroniques environnementales (radio et journaux), les capsules "Savez-vous", et toutes les autres publicités que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a fait au courant de l'année 2014.